Clavié — D 7 — Fiche alphabétique faite — 2017 — 557

Clavié

Nom :

Prénoms : Jean — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 557

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 23 avril 1891, à Fonsorbes, canton de St Lys, département de la Hte Garonne, résidant à Fonsorbes, canton de St Lys, département de la Hte Garonne ; profession de cultivateur

fils de Victor et de Soulié Elise, domiciliés à Fonsorbes, canton de St Lys, département de la Hte Gne

N° de tirage dans le canton de St Lys

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain
yeux gris vert, front haut
nez droit, bouche grande
menton ovale, visage ovale
Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Classé dans la 1re partie de la liste en 1909

Compris dans la ____e partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Inscrit sous le N° 13 de la liste

~~Incorporé à compter du 7 Octobre 1909 au 5e Régiment d'Infanterie~~

~~Arrivé au corps et soldat de 2e classe le 7 Octobre 1909~~

~~N° m. 1126. Soldat de 2e classe le 26 octobre 1910~~

~~Envoyé en disponibilité le 24 Septembre 1911~~

~~Certificat de Bonne conduite (accordé)~~

~~Rappelé à l'activité le 3 Août 1914~~

Décret de Mobilisation Générale du 1er Août 1914 au Régiment d'Infanterie de Perpignan. Arrivé au corps le 3 Août 1914

Tué à l'ennemi le 24 Septembre 1914 à ?

(Avis Ministériel du 21 Octobre 1914).

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Octobre 1911

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Campagne contre l'Allemagne { du 3 Août 1914 au 24 Septembre 1914

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~1911~~

A accompli une 1re période d'exercices dans le 53e Régiment d'Infanterie du 31 août au 22 Septembre 1913

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le ____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		NUMÉRO au répertoire des corps.
Dans l'armée active.	53e Régiment d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régiment d'Infanterie de Perpignan	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)